

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception:

03/05/17

Dossier complet le :

03/05/17

N° d'enregistrement :

2017\_1679

1. Intitulé du projet

Déplacement du barrage du Grand Dam à Morbecque et rétablissement de la libre circulation des poissons.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Étienne BAJEUX, Président

RCS / SIRET | 2 0 0 | 0 4 3 | 7 3 5 | 0 0 0 1 4

Forme juridique Syndicat intercom.à vocation multiple

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Ouvrages de canalisation, de reprofilage et de régularisation des cours d'eau s'ils entraînent une artificialisation du milieu sous les conditions de respecter les critères et seuils suivants : -installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; Le projet prévoit une rampe de 85 m, une rampe de 53 m et un merlon de 70 m. Rubrique nomenclature IOTA éventuelle : 3.1.2.0. (A).

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- Le déplacement du barrage en amont de l'ancienne écluse
- La création d'une roselière
- La création d'une rampe en enrochement reliant le canal de Pré-à-vin à la Bourre canalisée (85m)
- La restauration de la continuité écologique au droit d'un seuil sur la Bourre par la création d'une rampe en enrochement (53 m)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le site du projet se trouve dans le bassin versant de la Bourre, comprenant une vingtaine de communes. Le bassin est traversé par un ensemble de canaux appartenant à l'USAN et son exutoire se trouve au niveau du barrage des Capucins.

De 2006 à 2008, une campagne de rénovations et d'automatisations de plusieurs ouvrages a eu lieu sous la direction de l'USAN. La continuité piscicole n'avait cependant pas besoin d'être prise en compte à l'époque et est à présent devenue une problématique du bassin.

Suite à l'abandon du projet d'écluse à Merville, le Conducteur d'Opération souhaite rétablir la continuité piscicole au niveau du barrage des Capucins. Cette continuité doit également être assurée au niveau du barrage du Grand Dam afin de répondre à la demande des fédérations de pêche.

Les objectifs du projet sont :

- le déplacement du barrage du Grand Dam,
- le rétablissement de la continuité piscicole au niveau du barrage du Grand Dam,
- l'amélioration de la supervision des barrages du Grand Dam et des Capucins,
- la protection des fondations des ponts sur la Bourre dans la traversée de Merville.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- 1. Elargissement du chemin d'accès existant.
- 2. Un merlon sera constitué de manière à rediriger l'ensemble du débit du canal de Pré-à-vin vers l'amont de la Bourre canalisée. Les travaux pour le déplacement du barrage pourront ainsi avoir lieu à sec.
- 3. Déplacement du barrage 55 m à l'amont du barrage actuel.
- 4. Mise en œuvre d'un rideau étanche en palplanches métalliques dans le corps des berges et sous l'emplacement du futur barrage afin d'éviter tout risque de renards hydrauliques.
- 5. Génie civil du nouveau barrage.
- 6. Déplacement du vannage de l'ancien vers le nouveau barrage.
- 7. Création d'une rampe reliant La Bourre au Pré-à-vin.
- 8. Création d'un merlon immergé entre l'entrée de cette rampe et le nouveau barrage pour maintenir la roselière.
- 9. Création d'une rampe sur la Bourre canalisée.
- 10. Création d'une roselière.
- 11. Travaux annexes : rebouchage des fissures sur le Pont des Prêtres; Nouveau paramétrage de l'automate du Barrage des Capucins.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La fonction de l'ouvrage reste la même, à savoir : maintenir un niveau d'eau dans le bief amont égal à 15,98 m NGF. Ce maintien du niveau d'eau permettra une alimentation de la rampe constante.

Avec le nouvel aménagement, peu de changement sur le fonctionnement de l'ouvrage :

- A l'étiage, un débit artificiel sera fourni par VNF pour permettre de conserver le fonctionnement de la rampe.
- En régime normal, l'intégralité du débit alimente la rampe de contournement.
- En cas de crue, le barrage fonctionne en sous-verse afin de maintenir le niveau d'eau amont.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Autorisation Environnementale.

Gro	andeurs caractéristiques	Valeur(s)
nideau en paipianches métalliques		25,2 m de large, 8 m de profonde
Rampe reliant La Bourre au Pré-à-Vir	1	85 m de long
Rampe sur la Bourre canalisée		53 m de long
Création d'une roselière		1000 m²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long ° ' " _ Lat ° ' "
ite du Grand Dam		<b>3</b>
	Pour les catégories 5° a), 6° a),	6)
9190 Morbecque	et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),	D)
et	22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de	
59232 Vieux-Berquin	l'annexe à l'article R. 122-2 du	=
	code de l'environnement :	
	D. L. L. K.	
	Point de départ :	Long. 50 ° 40 ' 3 1 "N Lat. 2 ° 35 ' 35 " E
	Point d'arrivée :	Long. 50°40'29"N Lat. 2_°35'41"E
	Communes traversées :	•
	Morbecque, Vieux-Berquin.	
	more eque, vieux berquin.	
	reference and the control of the control	
	Joignez à votre demande les ann	nexes n° 2 à 6
7 61 11 11 11 11 11		
./ 3 agit-il d'une modification/exte	nsion d'une installation ou d'un ouvra	ge existant? Qui X Non
4.7.1 Si oui, cette installation	nsion d'une installation ou d'un ouvra	ge existant? Oui X Non
4.7.1 Si oui, cette installation	nsion d'une installation ou d'un ouvra ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	ge existant ? Oui X Non Oui X Non Non Oui X
.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	d'une évaluation Oui X Non
4.7.1 Si oui, cette installation	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e	d'une évaluation Oui X Non no no partie la modification d'un ouvrage hydraulique
4.7.1 Si oui, cette installation	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12:	d'une évaluation Oui X Non In partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
4.7.1 Si oui, cette installation	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12:	d'une évaluation Oui X Non I
4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12: Une vanne sur la Bour	d'une évaluation Oui X Non In partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairementale.	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 124 Une vanne sur la Bour ent les	d'une évaluation Oui X Non In partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
<ul> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementales composantes de votre</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non In partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?  4.7.2 Si oui, décrivez sommairementale.	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non In partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
<ul> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementales composantes de votre</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non In partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
<ul> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementales composantes de votre</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non no partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
<ul> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementales composantes de votre</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non no no partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
<ul> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementales composantes de votre</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non no no partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
<ul> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementales composantes de votre</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non no no partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").
<ul> <li>4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairementale différentes composantes de votre</li> </ul>	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d Le projet comprend e déjà autorisé (ROE 12 Une vanne sur la Bour ent les e projet et	d'une évaluation Oui X Non no no partie la modification d'un ouvrage hydraulique 474 "Ecluse du Grand Dam").

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type 1 n°310013746 « La forêt domaniale de Nieppe et ses lisières».
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

-		-T	T	
	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Il n'existe pas de PPRI approuvé sur la commune de Morbecque. Ce PPRI a été prescrit le 13 février 2001.
	Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
	Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
	Dans un périmètre de orotection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
The state of the s	Dans un site inscrit ?		X	
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
]	D'un site Natura 2000 ?	X		FR3100487 « Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du Plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa » à 10 km à l'ouest.
	D'un site classé ?		×	

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

,	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?	U	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

,	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	8	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

			-y	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
6.2 Les incide approuvés	nces du projet identif	iées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	<b>Non X</b> Si oui, décriv			
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui N	on X Si oui, décrive	ez lesq	uels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet, de par sa nature, vise à améliorer le franchissement piscicole sur la Bourre et entre la Bourre et le Pré-à-Vin.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet étant également concerné par une demande d'Autorisation Environnementale au titre de la rubrique 3.1.2.0., un dossier avec une étude d'incidence environnementale (EIE) nous semble suffisant plutôt qu'une étude d'impact (EI), notamment au vu de la faible emprise des travaux et de leur objectif de restauration de la continuité écologique.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Sont rajoutées avec les annexes obligatoires, dans le même fichier, les plans en coupe des 2 rampes de franchissement piscicole.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Radinsham on Weppe

1e, 19 Auril 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus